



rupture conventionnelle ou licenciement inaptitude

Par **aurelia25101**, le **26/09/2011** à **18:13**

bonjour,
est-ce que l'employeur supporte les mêmes frais selon qu'il s'agit d'une rupture conventionnelle ou d'un licenciement pour inaptitude?
dans les 2 cas, est-ce que l'employé peut-il aller aux Prudhommes par la suite?

Par **P.M.**, le **26/09/2011** à **18:22**

Bonjour,
En tout cas l'employeur n'a pas les mêmes obligations dans le cadre d'une rupture conventionnelle ou suite à une décision d'inaptitude notamment au niveau de celles de reclassement et d'indemnité de licenciement si elle est consécutive à un accident de travail ou de maladie professionnelle...
Tout dépend sur quoi porterait le recours...